

GUIDE ET ORIENTATION POUR LA MOBILITE ERASMUS

Buts

Dans le but d'intégrer activement la mobilité en général et la mobilité linguistique en particulier, ainsi que de promouvoir l'ouverture d'esprit, la connaissance et l'expérience de différents systèmes éducatifs, la Faculté s'est donné plusieurs objectifs prioritaires y relatifs dans sa planification stratégique 2022 – 2030 :

- a) renforcer la visibilité des activités et prestations et promouvoir les offres de formation tout au long de la vie professionnelle ;
- b) actualiser le référentiel des compétences professionnelles des enseignant·e·s et les plans de formation ;
- c) assurer pour les étudiant·e·s volontaires des parcours spécifiques leur permettant d'enseigner dans des environnements linguistiques renforcés.

Le présent guide détermine les dispositions liées à la mobilité OUT.

Mobilité OUT

La mobilité OUT s'effectue en principe sur une durée d'un semestre

Cadre général

Il est toutefois possible de réaliser deux semestres de mobilité OUT, à raison d'un en Suisse et d'un second à l'étranger. Dans ce cas, uniquement pour les étudiant·e·s inscrit·e·s dans l'option « diplôme bilingue », iels devront réaliser leurs semestres de mobilité dans la langue partenaire et obtenir l'accord de leur conseiller·ère aux études.

La mobilité OUT s'effectue dans une institution agréée dans le cadre d'accords avec des institutions partenaires, à savoir :

- dans une haute école suisse (Swiss HEP/PH Mobility Programm)
- dans une haute école européenne (Swiss-European Mobility Programm)

La mobilité OUT s'effectue exclusivement durant la deuxième année de formation, soit aux semestres trois et/ou quatre. Les étudiant·e·s en mobilité OUT restent immatriculé·e·s en tant qu'étudiant·e·s régulier·ère·s à l'Université de Fribourg.

Les étudiant·e·s doivent se conformer aux règlements de l'Université de Fribourg et de l'institution hôte. Tout manquement aux règlements pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire conforme aux prescriptions prévues dans les règlementations.

Conditions d'admission

Pour accéder à un programme de mobilité OUT, les étudiant·e·s doivent avoir réussi la formation pratique avant leur départ (stages et journées d'intégration) et validé tous les cours suivis jusqu'à leur départ. Un échec lors d'un stage exclut automatiquement l'étudiant·e du programme.

Les étudiant·e·s qui souhaitent partir en mobilité OUT devront valider les cours manqués qui se donnent hors semestre en raison des dates de leur séjour de mobilité.

Programme d'études (*Learning agreement*)

Les étudiant·e·s qui réalisent un semestre de mobilité OUT doivent disposer d'un programme d'études (ou *learning agreement*), établi avec l'appui de la Faculté et selon l'organisation des institutions partenaires. Pour les étudiant·e·s dibi, il est impératif de valider le projet de mobilité avec les responsables de ce programme avant de le soumettre à l'université de Fribourg.

Le programme doit comporter en particulier la mise en relation et la reconnaissance des éléments de formation certifiés dans l'institution hôte et ceux offerts à l'Université de Fribourg, y compris les éléments de formation pratique, essentiels dans le cadre de la formation.

Le programme d'études doit totaliser au minimum 27 crédits ECTS et doit être validé par le département au plus tard deux semaines après l'arrivée dans l'institution hôte. Toute modification du *learning agreement* doit être notifiée par écrit et sans délai et validée par le·la responsable de la Mobilité de l'institution hôte, ainsi que par l'Université de Fribourg.

La réalisation d'une formation pratique (stage) durant le semestre de mobilité OUT est fortement recommandée. Néanmoins si cela n'est pas possible du fait de la langue ou du manque de place, il sera finalement comptabilisé.

Crédits ECTS et évaluations

Pour assurer la prise en compte des crédits acquis, la mobilité OUT implique la fréquentation d'un programme d'études de niveau analogue (bachelor) à celui dans lequel l'étudiant·e est inscrit·e à l'Université de Fribourg.

Les étudiant·e·s qui réalisent un semestre de mobilité OUT doivent obtenir un minimum de 27 crédits ECTS durant le semestre de formation effectué. A la fin de leur semestre OUT, les étudiant·e·s doivent aussi réaliser un DAP Mobilité, qui porte sur une analyse de leur expérience. Le Département accorde 3 crédits supplémentaires pour ce travail. Un semestre de mobilité réussi comporte donc 30 crédits ECTS. Ce DAP mobilité sera corrigé par le·la mentor de l'étudiant·e.

En cas de premier échec ou de non-validation des crédits, entraînant un total inférieur à 27 crédits ECTS, l'étudiant·e doit convenir de modalités de passation pour la seconde session d'examen (travail écrit à rendre, examen à distance etc.) avec l'institution d'accueil. Si cette mesure devrait s'avérer insuffisante à l'obtention des 27 crédits ECTS nécessaires, l'étudiant·e devra rattraper tous les cours du semestre de l'université de Fribourg manqués pendant la mobilité OUT.

A son retour, l'étudiant·e dispose d'un mois pour rendre un rapport final de mobilité.

En cas d'interruption du semestre de mobilité OUT par l'étudiant·e, aucun crédit ne sera reconnu par l'Université de Fribourg. L'étudiant·e devra dès lors refaire la totalité du semestre.

Dans le cadre des situations de mobilité OUT, l'Université de Fribourg, en collaboration avec l'agence nationale MOVETIA, assure le versement de subsides.

L'obtention de subsides est subordonnée à la déclaration d'engagement remplie et signée par l'étudiant·e avant son départ, en bénéficiant de l'encadrement de l'Université de Fribourg.

Coûts et subventions

Le montant de la subvention est versé en deux fois par le service financier de l'Université de Fribourg, sur le compte bancaire dûment indiqué par l'étudiant·e. Deux tiers du montant total sont versés lors du dépôt de la déclaration d'engagement et le dernier tiers lors du retour du séjour de mobilité, suite au dépôt du rapport final.